S07 – TRANSPORT & LOGISTIQUE

Niger Air International (NAI) – compagnie aérienne nationale

Porté par **Ministère des Transports et de l'Aviation civile**
Société créée par le décret n° 2025-475/PRN/MT/AC du 4 septembre 2025



COÛT ESTIMATIF

25 milliards FCFA (capital social)
≈ 38,1 millions EUR

LOCALISATION

National (base Niamey) : dessertes nationales, régionales (AES, Afrique de l'Ouest) et internationales

FINANCEMENT RECHERCHÉ

Co-investissement au capital : État, entreprises stratégiques nationales et investisseurs privés
Prise de participation au capital social (5 milliards FCFA ouverts aux investisseurs)

Engagements identifiés : environ 20 milliards FCFA (80 %), dont 12,75 milliards FCFA de l'État (51 %) et environ 7,25 milliards FCFA des entreprises stratégiques nationales. Reste à mobiliser : 5 milliards FCFA (20 %).

L'opportunité

Instituée par le décret n° 2025-475/PRN/MT/AC du 4 septembre 2025, Niger Air International (NAI) est la compagnie aérienne nationale de la République du Niger. Elle répond au besoin de doter le pays d'un transporteur national capable d'assurer des dessertes nationales, régionales et internationales, conformément aux normes de sécurité, de sûreté et de performance du transport aérien civil.

Le capital social de 25 milliards FCFA a été dimensionné par des études techniques, économiques et financières : il doit couvrir la certification aéronautique, les capacités organisationnelles et techniques, l'acquisition progressive d'une flotte adaptée au marché, les coûts de démarrage et le fonds de roulement.

L'ouverture du capital aux investisseurs privés, aux côtés de l'État et des entreprises stratégiques nationales, leur permet de prendre part au développement d'un opérateur national de transport aérien et à la valorisation du potentiel économique et commercial du Niger.

EN BREF

PORTEUR	Ministère des Transports et de l'Aviation civile
NATURE DU FINANCEMENT	Prise de participation au capital social (5 milliards FCFA ouverts aux investisseurs)
RÉFÉRENCE	Fiche transmise par le porteur

ÉTAT D'AVANCEMENT

- **Création de la société** : Décret n° 2025-475/PRN/MT/AC du 4 septembre 2025
- **Statuts et capital** : Projet de statuts conforme à l'OHADA, structure du capital définie, compte de souscription ouvert
- **Études** : Études de dimensionnement du capital réalisées
- **Mobilisation du capital** : Environ 20 milliards FCFA d'engagements en cours de finalisation ; 5 milliards FCFA à mobiliser

Objectifs

Doter le Niger d'un transporteur aérien national viable, conforme aux standards internationaux, pour renforcer la connectivité, le désenclavement, les échanges, le tourisme et l'intégration régionale.

- Renforcer la souveraineté nationale en matière de transport aérien
- Améliorer la connectivité intérieure, régionale et internationale du Niger
- Soutenir le désenclavement du territoire
- Faciliter les échanges commerciaux, les investissements et le tourisme
- Accompagner l'intégration régionale, notamment dans l'espace AES et ouest-africain
- Créer des emplois directs et indirects et développer les compétences nationales

Composantes

1. Mobilisation et libération progressive du capital social de 25 milliards FCFA
2. Constitution juridique et immatriculation de la société
3. Processus de certification aéronautique
4. Préparation opérationnelle et constitution progressive d'une flotte adaptée au marché
5. Lancement progressif des activités

Résultats attendus

Retombées attendues

- Un transporteur national financièrement viable et conforme aux standards internationaux
- Une meilleure mobilité des opérateurs économiques et un meilleur accès aux marchés
- Une attractivité accrue du Niger comme destination commerciale, touristique et d'investissement
- Des emplois directs et indirects

CONTACT INVESTISSEURS

ANPIPS
(+227) 20 35 36 84
Courriel : service.courrier@anpips.ne
Site web : www.anpips.ne

MISE EN RELATION

L'ANPIPS est le point d'entrée unique : elle met en relation avec le porteur du projet et organise les rendez-vous B2B du F2IN 2026.